

La police au service du droit

Il y a quelque temps, une controverse a opposé dans le *Blick* une militante féministe, Mme Mathilde Mottet, au conseiller aux États neuchâtelois Baptiste Hurni. Sujet de la dispute : la police – affirme Mme Mottet – est intrinsèquement raciste, sexiste et violente et s'acharne sur les personnes à la peau noire. C'est donc à juste titre, dit-elle, que « tout le monde déteste la police », version française du slogan *all cops are bastards*.

Il faut, en conséquence, abolir cette institution qui est non seulement nuisible mais ne sert à rien et coûte beaucoup trop cher. Cette diatribe s'inscrit dans la ligne du mouvement abolitionniste, actif notamment aux États-Unis.

Pas du tout, rétorque M. Hurni : la police protège la société et se charge des tâches les plus ingrates et les plus dange-reuses. Et il donne l'exemple de l'arrestation mouvementée à Corcelles, où il réside, au mois d'août 2025, d'un homme armé d'un couteau qui venait de tuer sa femme et leurs deux filles. Mais, bien entendu, poursuit-il : « comme garante de la force publique, au service de toutes et de tous, nous attendons de la police qu'elle soit irréprochable ».

Puis, sans nier que le comportement de certains policiers est inacceptable et doit être sanctionné, comme on l'a vu récemment à Lausanne, M. Hurni conclut ainsi : « Mais cracher sur un service public et s'attaquer à son existence même, c'est ouvrir la porte à une société où l'usage de la force ne répond plus au peuple mais à l'argent. Et cela porte un nom : l'ultralibéralisme ».

La police obéit à la loi

Avant la police, il y a le droit, c'est-à-dire l'ensemble des normes juridiques qui régissent la vie en société. Là se situe le vrai sujet du débat car la police, multiforme, est toujours un instrument du pouvoir. Avec l'armée, chargée de la défense contre l'ennemi extérieur, elle a le monopole de la force publique, pouvant aller jusqu'à l'homicide en cas de légitime défense.

C'est lorsque la loi qu'elle est chargée de défendre est injuste que la police devient redoutable. Si le droit légitime le racisme, la police sera raciste. Si la loi refuse aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes, la police sera sexiste. Et si le législateur autorise la contrainte physique ou même la torture, la police sera violente.

Dans un Etat de droit, une police correctement instruite et bien commandée est au service de la justice et de la liberté. A cet égard, la proximité des corps de police municipaux et cantonaux avec la population, telle qu'elle existe en Suisse, est un atout que ne connaissent pas tous les pays.

*Quand les hommes vivront d'amour
Il n'y aura plus de misère
Les soldats seront troubadours
Mais nous, nous serons morts mon frère.*

— Raymond Lévesque

Cependant, affirme encore Mme Mottet, « pour lutter contre la criminalité efficacement, il faut comprendre d'où elle vient. Elle est principalement liée à des facteurs sociaux : une personne décide avant tout de cambrioler une maison par nécessité économique et non pas par amour du cambriolage. La police n'est donc pas adaptée pour lutter contre la criminalité puisqu'elle ne lutte pas à la source des problèmes. »

Comme l'affirment depuis toujours les possédants, d'accord en cela avec Mme Mottet, ce sont les pauvres qui volent les riches. Toutefois, la police n'a pas pour mission de remédier aux inégalités sociales. Elle « n'est pas là pour organiser des matchs de rugby dans les quartiers, mais pour arrêter des délinquants », comme le clamait jadis Nicolas Sarkozy, quand il était président de la République et pas encore repris de justice. Ainsi, dans l'exemple donné par Mme Mottet, les policiers arrêteront le cambrioleur et le déféreront à l'autorité judiciaire. Là s'arrête leur rôle.

Abolir la police, c'est à coup sûr remettre les clés du pouvoir entre les mains des hors-la-loi. Mais cela ne signifie pas que l'institution policière ne doive pas être surveillée, disciplinée et s'il y a lieu, sanctionnée par l'autorité politique. A cet égard, les révélations sur le comportement répréhensible de certains membres de la police communale lausannoise sont accablantes. Pour autant, comme l'écrit M. Samson Yemane, conseiller communal à Lausanne et membre de la Commission fédérale contre le racisme, dans un magazine de gauche que fréquente aussi Mme Mottet :

« Affirmer la nécessité de réformer la police ne revient pas à nier ses missions régaliennes. Bien au contraire, il s'agit de bâtir une institution pleinement engagée dans la lutte contre le racisme structurel et fidèle à des valeurs humanistes dont la population lausannoise a un besoin essentiel. C'est à ce prix qu'une relation de confiance pourra enfin s'établir entre des minorités trop souvent discriminées et des autorités dont la mission première devrait être de les protéger. »¹

On ne saurait mieux dire !

Raymond Spira, La Chaux-de-Fonds

¹ Pages de gauche n° 197, automne 2025, p. 2.